

Assemblée générale annuelle, tenue le jeudi 8 juillet 2021

En ligne via la plateforme
Zoom

Liste des présences des membres de la fédération à
18h00:

Vincent	Causse
Camille	Benoit
Luc	Bataillard
Andréanne	Vallières
Éric	Lachance
Antoine	Kingsbury
Gwendoline	Hotton
Jonathan	Leblond
Olivier	Deslauriers-Gaboury
Adeline	Binoche
Jean-Francois	Bordeleau
Michel	Perron
Kateri	Belanger
Nicolas	rodrigue
Naïm	Poonja-Tremblay
Laurence	Brien-Roch
Vincent	Blondeau
Steven	Vosburgh
Gabrielle	Desbiens
Étienne	Baz-Laberge
Julie Kim	Sayegh
Matthieu	Des Rochers
Martin	Côté brazeau
Jean-Sébastien	Lagrange
Thomas	Savoie
Rock	Charron
Nicolas	Moreau
Laurent	Potiez
Samuel	Patoine
Eric	Tremblay
Jean-Francois	Ouellet Lamy
Laure	Mathieu

Christopher

Charles

Michel

Annie

Steve

Ariane

Andréanne

Maxime

Andrée-Anne

Nathalie

Hugues

Marjorie

Matthieu

Laure

Chopra Micheletti

St-Louis

Legris

Bujold

Bourdeau

Goulet

Maheu

Bolduc

Montpetit

Cliché

De Grandmont

Veilleux

Anctil

Mathieu

Présences non- membres de la fédération à 18h00:

Melanie

Antoine

Guillaume

Antoine

Thierry

Matteo

Roseberry

Leger

Tremblay B.

Leger

Berland

Arnaldi

1 - Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire- 1 min

L'assemblée est ouverte à 17h45.

2 – Nomination du président et du secrétaire de l'AGE- 3 min

Il est proposé que Vincent Causse soit élu comme président d'assemblée.

Proposé par : Andréanne Vallières

Secondé par : Gabrielle Desbiens

Il est proposé qu'Andréanne Vallières sera la secrétaire de la soirée.

Proposé par : Kateri Bélanger

Secondé par : Camille Benoit

3 – Vérification du droit de présence de l'AGE- 3 min

La vérification du droit de présence a été faite à l'entrée par avant la tenue de l'assemblée par Mijanou Colbert.

4 – Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum de l'AGE- 3min

Le président d'assemblée constate que l'avis de convocation a répondu aux exigences des règlements généraux et que le quorum est atteint.

Selon les règlements généraux, article 13, le quorum aux assemblées des membres est composé d'un minimum de trois (3) membres.

5 – Adoption de l'ordre du jour de l'AGE- 3 min

L'ordre du jour est proposé.

Proposé par : Gabrielle Desbiens

Secondé par : Andréanne Vallières

6- Rectification des lettres patentes

Proposition adoptée à l'unanimité.

Proposé par : Gabrielle Desbiens

Secondé par : Camille Benoit

7- Levée de l'AGE- 3 min

18h00

1 - Ouverture de l'assemblée générale annuelle – 1 min

L'assemblée est ouverte à 18h03.

2 – Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée - 3 min

Il est proposé que Vincent Causse présidera l'assemblée.

Proposé par : Kateri Bélanger

Secondé par : Camille Benoit

Il est proposé qu'Andréanne Vallières sera la secrétaire de la soirée.

Proposé par : Jean-Sébastien Legrange

Secondé par : Camille Benoit

3 – Vérification du droit de présence – 3 min

La vérification du droit de présence a été faite à l'entrée par avant la tenue de l'assemblée par Mijanou Colbert.

4 – Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum – 3 min

Le président d'assemblée constate que l'avis de convocation a répondu aux exigences des règlements généraux et que le quorum est atteint.

Selon les règlements généraux, article 13, le quorum aux assemblées des membres est composé d'un minimum de trois (3) membres.

5 – Adoption de l'ordre du jour de l'AGA- 3 min

Proposé par : Gabrielle Desbiens

Secondé par : Kateri Bélanger

6 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2019 – 3 min

Il est proposé par Vincent Causse de faire une lecture individuelle du procès verbal afin de dispenser le président de la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2021.

Il est proposé d'adopter tel quel le procès-verbal de l'AGA du 7 décembre 2020.

Proposé par : Kateri Bélanger

Secondé par : Camille Benoit

7 - Mot du président – 2 min

Le rapport du président est présenté par M.Vincent Causse, Président. Il fait référence au rapport annuel.

L'année 2020 a été difficile sur le plan du volet compétitif, engouement au niveau des activités en plein air. Consolidation de la permanence avec l'entrée en poste de nouveaux membres. Remerciement à tous les membres de la permanence, des membres du C.A et de tous les membres de la Fédération.

8- Présentation des nouvelles règles de gouvernance – 10 min

Il nous faut modifier certains fonctionnements au sein du conseil d'administration suite au nouveau Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) de sport et de loisir que Québec a mis en place. Afin de fournir une référence sûre et claire en matière de politiques et de pratiques de gouvernance, cela s'inscrit dans les exigences des programmes et conventions d'aide financière du Secteur du loisir et du sport du ministère de l'Éducation (MEQ).

On peut compter environ 50 nouvelles exigences à intégrer dans la structure de gouvernance de la FQME.

Date d'échéance pour se conformer : février 2023

Voici les différentes modifications aux règles de gouvernance:

Année 2020, point 14 à modifier

Les membres votants ont un (1) droit de vote, qu'ils soient des personnes physiques ou des personnes morales. Le vote par procuration n'est pas admis. Le vote est pris à main levée à moins que le tiers des membres ou représentants des membres présents et ayant droit de vote à l'assemblée, ne demande le vote secret.

Modifications apportées en 2021, *point 14*

14. Les membres votants ont un (1) droit de vote, qu'ils soient des personnes physiques ou des personnes morales. Le vote par procuration n'est pas admis. Le vote est pris secrètement, à l'aide d'un outil de scrutin virtuel, pour permettre à tous les membres ayant le droit de vote, peu importe leur situation géographique, de voter. Le vote a lieu pendant une semaine, en amont de l'Assemblée générale. Les nouveaux administrateurs sont annoncés lors de l'Assemblée générale.

En quoi cela vient-il bonifier la conformité?

L'ancien règlement ne permettait pas aux membres non présents à l'AGA de voter. Nous proposons une manière plus démocratique de procéder.

Année 2020, point 16 à modifier

16. Le conseil d'administration de la fédération est composé des membres élus et de cinq (5) membres issus des commissions - Sportive, Sites & accessibilité, Ski, Formation et Clubs.

Modifications apportées en 2021, *point 16*

Le conseil d'administration de la fédération est composé de six (6) membres élus et de cinq (5) membres issus des commissions - Compétition, Sites & accessibilité, Ski, Formation et Clubs.

Année 2020, *point 17.3 à modifier*

Pour soumettre sa candidature aux élections à un poste d'administrateur de la FQME, il faut avant la clôture de la période de dépôt des candidatures : 1° Être membre de la FQME; 2° Avoir 18 ans et plus.

Modifications apportées en 2021, point 17.3

Toutes les personnes ayant une adresse de résidence au Québec et ayant 18 ans ou plus peuvent déposer leur candidature, qu'ils soient membres ou non de la FQME, sauf: - Les ex-employés de la FQME pour une période de 3 ans suivant la fin de leur emploi - Les personnes ayant déclaré faillite, ou qui ont été déclarées coupables d'une infraction criminelle pouvant avoir un lien avec le rôle d'administrateur, tels que le vol ou la fraude.

Année 2020, point 17.4 à modifier

Pour être candidat, un membre votant doit soumettre, avant le dernier jour de la période de mise en candidature, le formulaire de mise en candidature, incluant toutes les déclarations et engagements prescrits, signés par le candidat et cinq (5) membres votants ainsi qu'une lettre d'intention appuyant leur candidature.

Modifications apportées en 2021, point 17.4

Les personnes intéressées doivent soumettre, avant le dernier jour de la période de mise en candidature, le formulaire de mise en candidature, incluant toutes les déclarations et engagements prescrits, son CV ainsi qu'une lettre d'intention appuyant leur candidature.

Année 2020, point 18 à modifier

La durée du mandat des administrateurs élus est de deux (2) années. Trois (3) administrateurs sont élus les années pairs et deux (2) les années impairs.

Modifications apportées en 2021, point 18

La durée du mandat des administrateurs élus est de deux (2) années. Trois (3) administrateurs sont élus chaque année. Un membre du conseil ne peut effectuer plus de quatre (4) mandats consécutifs.

Il devient éligible lors de l'assemblée annuelle qui suit celle où il est devenu inéligible.

Année 2020, point 18.1 à modifier

Si le nombre de candidats ayant posé leur candidature selon la procédure prescrite à l'article 17.4 est supérieur au nombre de postes à combler, le comité d'élection doit décréter un scrutin entre les candidats lors d'une assemblée générale; les deux candidats lors des années pairs et les trois candidats lors des années impairs, qui obtiennent le plus de votes sont déclarés élus.

Modifications apportées en 2021, *point 18.1*

Si le nombre de candidats ayant posé leur candidature selon la procédure prescrite à l'article 17.4 est supérieur au nombre de postes à combler, le comité d'élection peut recommander des candidatures aux membres afin de répondre aux besoins actuels exprimés par le conseil. Les candidats ayant obtenu le plus de votes sont déclarés élus.

9 – Ratification des modifications aux règlements généraux – 10 min-

Il est proposé d'adopter tel quel le point 17.3 et tous les autres points

Proposé par : Kateri Bélanger

Secondé par : Gwendoline Hotton

Proposition adoptée à l'unanimité.

10 – Présentation du rapport annuel 2020

Chacun des directeurs de la FQME fait un résumé de leur partie et mandat du rapport annuel 2020. Vous trouvez sur le site Internet de la FQME ce rapport annuel.

10.1 Rapport annuel – En bref

6006 membres en 2020, une augmentation de 45% depuis 2019. 64 organisations membres, dont 5 nouvelles ententes. 3 nouveaux sites de ski de montagne et 8 nouveaux sites d'escalade. 16 981 abonnés sur les réseaux sociaux, une augmentation de 11% depuis 2019. 21 934\$ dollars reçus en dons et appariements. Et 588 000\$ reçus en subventions publiques.

10.2 Rapport annuel - département formation; Rock Charron; directeur de la formation

54 stages de formation décentralisées offerts par nos écoles membres et 18 stages offerts par la FQME. 13 brevets disponibles répartis en 5 divisions, rocher, SAE, glace, camps et Via ferrata.

257 brevets différents dispensés en 2020. L'objectif de la FQME est d'offrir des brevets accessibles, adaptés et uniformisés à l'ensemble des professionnels désirants encadrer des activités d'escalade.

10.3 Rapport annuel – département sportif-Matthieu Des Rochers au poste de directeur sportif.

11^{ème} saison de la Coupe Québec. 11 compétitions. 2 championnats du Québec en bloc

Gala Coupe Québec saison 10.10 athlètes au sein de l'Équipe Québec. Nomination de Matthieu Des Rochers au poste de directeur sportif. 2 divisions incluant un circuit alternatif de compétition. Modèle de développement d'athlètes d'excellence en escalade sportive (MDAE)

Reconnaissance fédération sportive

10.4 Rapport annuel – département sites; Éric Lachance; en remplacement

8 nouveaux sites d'escalade. 4325 heures de bénévolat comptabilisées en aménagement des sites. 1575 pièces d'équipement installés. 256 voies équipées et ou entretenues. 5 formations ouvreuse- équipeur et 13 activités de mentorat. 3391 membres avec l'option Montagne. 3840 abonnés au groupe Facebook FQME Sites.

Projets de 2020

PAFONL (Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir) Mise à jour du réseau des sites d'escalade de glace du Québec

Mise à jour du PQFASE (formation d'ouvreur équipeur)

PSSPA (Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air) : Mont Bédard, Bas-Saint-Laurent, Grand-Morne, Lanaudière, Saguenay, Pinnacle, Cornflakeet ,Dalquier

10.5 Rapport annuel – département ski: Maxime- Directeur ski

3 nouveaux sites de ski. 50 corvées d'aménagement. Nouveau refuge au Lyall. 1686 heures de bénévolat. 2345 heures de travail par les aménagistes. 32 pistes entretenues et 10 nouvelles pistes 2000 membres avec l'option ski. 3853 abonnés à la page FQME – ski. 4 films topo sur les sites Programme de formation

10.6 Rapport annuel – communauté

Festiroc annulé. ReelRockTour15 en mode virtuel : 84 ventes, environ 350\$US.

Augmentation de l'auditoire de 45% sur les réseaux sociaux.

Pérennité de l'organisme

Rétablir le budget déficitaire. Assurer une automatisation des tâches. Mettre en place le nouveau code de gouvernance. Le projet gouvernance assurera que la FQME se dote d'une structure solide pour soutenir sa croissance fulgurante et relever les défis qui l'attendent.

11 – Présentation des états financiers 2020– 10 min

La présentation des états financiers est faite par *Éric Lachance*, vérifié par *Hénaire Danis Brunet*, société de comptables professionnels agréés.

RAISONS PONCTUELLES QUI EXPLIQUENT LE DÉFICIT EN 2020

- Annulation du circuit compétitif et embauche d'un nouveau directeur sportif. Nous avons décidé de maintenir le poste malgré la situation;
- Annulation des événements promotionnels (Festiroc, RRT en ligne);
- Embauche de personnel afin de procéder au développement et au maintien du département des sites;
- Diminution des revenus de formations et de ventes d'équipement;
- Diminution significative des dons et appariements avec le programme placement sport.

ACTIONS ENTAMÉES DEPUIS DÉBUT 2021 POUR AUGMENTER LES REVENUS

- Caravane de sécurité;
- Promotions actives et variées des adhésions membres;
- Certaines coupures dans la masse salariale (changements de poste, départs, etc.);
- Augmentation significative des ventes de matériel et des formations;
- Nouveau projet d'envergure en cours d'affiliation des centres de ski alpin avec la FQME;
- Employé dédié à la recherche de dons et commandites (salaire subventionné par le gouvernement fédéral);
- Relance des activités sportives en cours;
- Meilleure gestion des projets qui nécessitent une mise de fonds de 20%.

BILAN

- L'année 2020, bien que déficitaire, a permis à la FQME de développer des projets d'envergure et d'éviter un retour à la normale difficile en 2021.
- Ce développement sera profitable financièrement pour la FQME dans les années qui suivent.

Il est proposé d'adopter tel quel les états financiers 2020.

Proposé par : Matthieu Anctil

Secondé par : Laurent Potiez

Proposition adoptée à l'unanimité.

12 – Nomination d'un vérificateur – 2 min

Il est proposé d'accepter que le vérificateur, *Cabinet Hénaire Danis Brunet*, soit reconduit dans son mandat pour 2022.

*Proposé par : Gwendoline Hotton
Secondé par : Adeline Binoche*

Proposition adoptée à l'unanimité.

13- Présentation des membres de la permanence et du CA – 3 min

Conseil d'administration:

Vincent Causse - Président
Serge Alexandre Demers Giroux–Vice-président
Nicolas Charron – Trésorier
Andréanne Vallières- Secrétaire
Camille Benoit - Administratrice
Kateri Bélanger (fin décembre) –Administratrice

Commissions:

Socrate Badeau– Administrateur sites
Luc Bataillard– administrateur sportif
Nicolas Rodrigue - administrateur ski et club
Jean-François Michaud –administrateur ski
Matt Anctil – administrateur formation
Daniel Bédard (fin juillet) – administrateur club

Rappel des membres du Conseil d'administration -2020

Administrateurs : Véronique Gosselin, Kateri Bélanger, Vincent Causse, Socrate Badeau, Nicolas Rodrigue, Matt Anctil, Cédric Gaudry, Nic Charron, Luc Bataillard, Jean-François Michaud
Permanence : Olivier Deslauriers Gaboury ancien directeur

Présentation de l'équipe permanente 2020

Olivier Deslauriers-Gaboury/Éric Lachance – Directeur général
Éric Lachance – Directeur formation
Maxime Bolduc – Directeur ski
Mélicha Beckers– Directrice sites extérieurs
Alexis Beaudet-Roy – coordonnateur sites
Arian Manchego – coordonnateur sites régionaux
Matthieu Des Rochers– Directeur sportif
Yannick Larose & Annie Bujold- Adjoint(e) administratif(ve)
Marie-Élise d'Anjou Drouin – coordonnatrice ski
Isabelle Laniel-Choquet & Mijanou Colbert– Responsable des services à la communauté

14 – Présentation des nouveaux élus au conseil d'administration – 3 min

Vincent Causse (ré-élu)

Laurence Brien-Roch

Andrée-Anne Montpetit

15- Ratification des administrateurs nommés par la Commissions – 3 min

Ratification de François Genin

Proposé par: Jean Marc Tétrault

Secondé par : Gwendolin Hotton

14- Levée de l'assemblée – 1 min

Nous avons proposé une période de question mais comme il n'y en avait aucune nous avons clos l'assemblée.

Proposé par Vincent Causse de lever l'assemblée à 19h30.

Secondé par Éric Lachance.

Clôture de ce procès-verbal.

Merci à tous les administrateurs, employés permanents et autres bénévoles de la FQME pour les centaines d'heures de bénévolat qu'ils ont consacrées à répondre aux exigences de plus en plus nombreuses de la société québécoise pour assurer la poursuite de la pratique de l'escalade et le développement du ski de montagne au Québec. Merci aux administrateurs qui ont renouvelés leur volonté à poursuivre leurs efforts pour l'escalade au Québec pour les prochaines années, merci à nos nouveaux administrateurs, merci à ceux qui ont terminé leur mandat et merci à tous ceux qui se sont déplacés pour assister l'Assemblée Général Annuelle.